

À l'ouverture de la séance du 25 novembre 2021, 26 membres sont présents ou représentés (35 membres en exercice, 16 membres présents et 10 procurations).

## **1. Procès-verbal du CA du jeudi 30 septembre 2021**

### **1.1 Procès-verbal du CA du jeudi 30 septembre 2021 – vote**

Le Procès-verbal est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour, un membre étant arrivé en cours de séance.

## **2. Prospective et moyens**

### **2.1 Lettre d'orientation budgétaire 2022**

La lettre d'orientation budgétaire est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 23 voix pour et 5 abstentions, un membre étant arrivé en cours de séance.

## **3. Ressources Humaines**

### **3.1 Primes d'administration et pour charges administratives 2021-2022 – vote**

Les primes d'administration et pour charges administratives 2021-2022 sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 24 voix pour et 4 abstentions.

### **3.2 Attribution d'un complément de rémunération aux personnels contractuels en CDI – Mesure 5 - Personnel contractuel BIATSS - vote**

L'attribution d'un complément de rémunération aux personnels BIATSS contractuels en CDI est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 26 voix pour et 1 abstention, un membre ayant quitté la séance.

### **3.3 Attribution d'un complément de rémunération aux personnels contractuels en CDI – Mesure 6 - Personnel contractuel Enseignant second degré - vote**

L'attribution d'un complément de rémunération aux personnels enseignants du second degré contractuels en CDI est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

### **3.4 Primes des personnels BIATSS année 2022 – vote**

Les primes des personnels BIATSS pour l'année 2022 sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

## **4. Recherche**

### **4-1 Critères d'attribution et enveloppe budgétaire de la PEDR 2022 – vote**

Il est proposé :

- une prime unique de 5000 € pour les PR et MCF notés A ou B,
- que tous les « A » reçoivent la prime et si nécessaire que les « B » soient sélectionnés en utilisant l'algorithme du ministère (notes intermédiaires pondérées)

L'enveloppe budgétaire s'élève à un montant de 160 000 €.

Les critères d'attribution et l'enveloppe budgétaire de la PEDR 2022 sont approuvés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

### **4-2 Création d'une équipe émergente – vote**

La création de l'équipe émergente BiodivAG est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour, un membre ayant quitté la séance.

### **4-3 Structuration de la recherche pour le prochain contrat – vote**

La structuration de la recherche pour le prochain contrat est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

## **5. Enseignement et conventions**

### **5-1 Création de l'attestation universitaire Téléméd'sim - vote**

La création de l'attestation universitaire est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

### **5-2 Convention Nightline - vote**

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

Fait à Angers, en format électronique.

**Olivier HUISMAN**

*Le Directeur général des services,  
Pour le président et par délégation*

**Signé le 26 novembre 2021**